

NOTRE COMMUNE EST MENACEE PAR LE BITUME : REAGISSONS !

Le 17 août dernier, le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a été **annulé par le tribunal administratif** d'Orléans. Les dispositions du Plan d'Occupation des Sols (POS) de 1999 s'appliquent donc de nouveau. Mais la Municipalité a choisi de reconduire rapidement et en l'état l'essentiel du PLU de 2006 avec le minimum de concertation des citoyens. Elle souhaite que le nouveau document soit **approuvé avant l'été 2010**. Elle a également engagé des révisions simplifiées pour 6 projets spécifiques et parfois assez pharaoniques : (1) **création d'une Zone d'Activité Viticole (ZAV) sur 17 ha**, (2) création d'une nouvelle zone constructible sur le secteur du Saule Michaud, (3) création d'une zone constructible au Cormier, (4) extension de la zone commerciale des Brossereaux, (5) création d'une zone constructible sur les Hauts de Montlouis (765 logements sur 35 ha), (6) et enfin création d'une zone constructible à proximité du cimetière (Saint Ermé).

Développement Durable de la commune ?

Tout ceci conduirait à l'arrivée dans les prochaines années de près de **4000 nouveaux habitants** et à la **destruction de zones naturelles** et plus largement du cadre de vie montlouisien. Le choix que fait la municipalité de reconduire l'essentiel de l'ancien PLU et tout particulièrement ces projets spécifiques ignore que le **développement durable** est devenu une préoccupation citoyenne majeure et laisse de côté les décisions du Grenelle de l'Environnement. Ces choix apparaissent également en complète contradiction avec l'opération de communication que la municipalité a faite à l'été 2009 pour la mise en place de l'Agenda 21 qui est justement un programme d'actions destinées à traduire dans les faits les principes et visées du développement durable.

Enquête publique jusqu'au 5 mars

Dans le cadre d'une enquête publique qui a lieu jusqu'au 5 mars prochain, des registres sont mis à disposition des montlouisien(e)s pour recueillir leurs observations, aux horaires d'ouverture de la Mairie. Celles-ci peuvent également être envoyées en Mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Nous sommes plusieurs montlouisiens à considérer que, dans le cadre des projets gigantesques, **notre commune est menacée par le bitume, et dans ses ressources financières**. Il nous semble qu'en plus de l'énorme projet des Hauts de Montlouis (765 nouveaux logements) la création de la Zone d'Activité Viticole (ZAV) est néfaste et probablement peu utile. Nous souhaitons attirer votre attention sur ses incidences et vous inviter à aller en Mairie faire part de vos remarques.

Le projet de Zone d'Activité Viticole

Selon les documents officiels de la Municipalité (voir les derniers Vivacité), le projet de ZAV vise à accompagner le développement de la profession viticole. Celle-ci serait implantée sur un site de 17 ha situé le long de la RD 40 (Route de Saint Aignan), à la sortie de notre ville sur la droite entre l'Oie Blanche et Nouy, en direction de Saint Martin-le-Beau. Il s'agit de construire des bâtiments de stockage de matériel ou de matières, des bâtiments de production, des espaces de vente..., et d'implanter d'autres activités liées à l'agriculture : prestations de services agricoles, vente de matériels... Ceci soulève plusieurs problèmes

DES QUESTIONS SUR LE PROJET ACTUEL DE ZAV

- ① Le site prévu pour l'implantation de la ZAV est une **zone boisée et classée** et une zone de landes. C'est donc un poumon de notre commune qui disparaîtrait. Cette zone est par ailleurs riche sur le plan environnemental puisqu'elle héberge probablement **des espèces protégées** et qu'elle est un lieu de **reproduction de nombreuses espèces animales et végétales**. C'est également une réserve de chasse et un lieu très apprécié des riverains pour les promenades.
- ② Le projet de 17 ha est **surdimensionné** puisque selon les propos du Maire (réunion publique sur le PLU du 10 novembre dernier), il y aurait **un seul vigneron intéressé** par ce projet. Le nom de ce candidat n'ayant pas été cité, il est d'ailleurs difficile de le vérifier et donc possible d'en douter ! Les contacts que nous avons avec la profession viticole nous indiquent que les viticulteurs s'orientent vers l'amélioration de leurs installations existantes plutôt que vers une installation sur la ZAV. Ceci tient notamment à des aspects pratiques et économiques. On peut alors craindre qu'une fois créé ce projet se transforme en Zone d'Activité Economique telles qu'il en existe déjà à Montlouis et qui ont des difficultés à être occupées.
- ③ La création de la ZAV impliquerait **d'importants financements publics** dans une période où les ressources des collectivités locales sont incertaines. Compte-tenu des doutes quand à l'intérêt de ce projet pour les vignerons, il nous semble que l'on ne peut pas se permettre de prendre un tel risque avec **l'argent des contribuables**.
- ④ La ZAV ne serait séparée des vignes environnantes que par un simple chemin alors que la réglementation sur la commune impose la présence d'une zone intermédiaire entre les habitations et les vignes pour protéger les riverains des **produits de traitement**. Les personnes qui travailleraient dans la ZAV seraient ainsi moins protégées que les autres habitants de Montlouis.
- ⑤ Le projet prévoit la mise en place d'un **système d'épuration des eaux usées par épandage naturel**. Ceci implique au préalable une étude du sol et de vérifier que ce type d'épandage, utilisé avec une grande efficacité dans d'autres contextes, est aussi pertinent pour l'épuration des produits de la vigne. A l'heure actuelle, on peut craindre la **pollution de la nappe phréatique**.

Exprimons-nous !

Devant tous ces éléments, nous souhaitons que la Municipalité engage **une vraie concertation avec l'ensemble des viticulteurs et plus largement des citoyens** pour déterminer l'utilité d'une telle ZAV et revoir son implantation ailleurs que dans cet espace naturel. Nous vous invitons à vous déplacer en Mairie pour faire part de vos remarques sur ce projet en reprenant éventuellement tout ou partie de ce que nous avons développé, selon vos sensibilités. Si vous le souhaitez, nous joignons également un texte reprenant ces différents points que **vous pouvez nous remettre au plus tard le 4 mars** après l'avoir complété et signé, de sorte que nous puissions déposer tous les documents le dernier jour de l'enquête.

Nous vous invitons également à **vous informer sur les autres projets**, notamment sur celui des Hauts de Montlouis et à faire part de vos remarques sur ces autres projets dans les registres prévus à cet effet.

Contacts :

▫ David Clarys, 40 Route de Saint Aignan (Le Chapitre) ☎ 06.32.01.99.76 ✉ david_clarys@hotmail.com

▫ Michel Duxin, 11 Rue des Aîtres (Husseau)